

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX**  
**DU LUNDI 23 MARS 2009 à 20 h**

Convocation et Affichage : 18 mars 2009

MEMBRES PRESENTS : Mireille MORNAY - Jean-Claude GAILLARD - Michel GAILLARD - Hervé TOURNIER - Michel TOURNIER - Thierry SIBELLE - Patricia GIROUD - Sébastien CHORRIER COLLET - Matthieu NEYRET - Serge BENARD - Gérard GURET.

Absent : Thierry SIBELLE ayant donné un pouvoir à M. GURET Gérard.

Présidente : Mireille MORNAY - Secrétaire de séance : Patricia GIROUD

Selon l'ordre du jour suivant :

**1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 23 FEVRIER 2009** : pas de remarque.

**2 : COMPTE RENDU DE L'ETUDE NOVANCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES COLLECTIVITES A L'AMELIORATION DES FINANCES COMMUNALES**

Courmangoux est une commune aux ressources se situant légèrement en dessus de la moyenne des communes de même taille (moins de 1500 habitants).

Entre 2005 et 2008, il est à noter que ses dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 9.22% pendant que ses recettes faisaient de même à hauteur de 9.65%.

Ces évolutions ont eu un impact sur notre capacité d'autofinancement qui est aujourd'hui négative.

Ce niveau d'autofinancement est plus que préoccupant, puisqu'il engage la commune dans une logique d'endettement.

La commune ne mobilise donc aucune ressource à ses investissements (après remboursement courant du capital de la dette), et n'offre ainsi aucune possibilité d'investissements structurants.

Alors que les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution de plus de 9%, les charges de personnel augmentent sur la même période de plus de 11.50%, et les charges financières ont doublé.

L'enjeu pour la commune est de remobiliser une partie de ses ressources afin de recréer un niveau d'autofinancement suffisant à sa politique d'investissement et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement reposent historiquement sur la fiscalité et depuis trois ans les dotations de l'Etat augmentent moins vite que l'inflation.

Celles-ci n'absorbent donc pas l'augmentation des charges de gestion.

C'est l'évolution des bases fiscales qui a permis un ajustement budgétaire, et l'impact des droits de mutation a été très important.

Si l'on veut comparer la capacité d'autofinancement de Courmangoux avec celle des communes de même catégorie, il faut le faire au regard des dépenses réelles d'investissement.

Le rapport est très important car les investissements de Courmangoux ne sont que ponctuels.

Seule la clôture de nos exercices avec des excédents reportés importants permet d'augmenter notre autofinancement.

Dans la perspective d'un plan pluriannuel d'investissement, nous sommes invités à ne pas affecter l'excédent de clôture de manière anticipée, afin que notre autofinancement reflète notre réelle situation budgétaire.

Les impôts ménagers représentent une forte partie de nos recettes sur lesquelles nous pouvons agir au travers du vote des taux.

Mais ces derniers étant déjà hauts et ayant été augmentés en 2006, il n'existe que très peu de marge de manœuvre de ce côté, et ce choix est toujours politiquement très délicat.

La commune est aujourd'hui engagée dans une logique d'endettement dont il est indispensable de sortir.

Pour ce faire, seules des mesures « choc » sont à envisager :

- Diminution des charges de fonctionnement (personnel et charges financières)
- Augmentation des recettes de fonctionnement (fiscalité)
- Et ce pour une augmentation de l'épargne disponible.
- Minimum 3 années blanches en investissement
- Mobilisation de l'autofinancement pour réaménager l'encours de la dette et/ou le diminuer.

Le cabinet NOVANCES s'est aussi engagé à renégocier la dette de la commune auprès d'autres banques, afin de permettre à celle-ci de pouvoir engager plus rapidement les investissements prévus. Il leur sera également demandé la perspective sur la M49 au même titre que la M14.

## **PRESENTATION DU BUDGET M 14 2009 JOINT A L'ORDRE DU JOUR**

Mme le Maire évoque les 4 grands points du budget 2009 :

- Possibilité de bénéficier de la nouvelle loi sur la récupération anticipée de la TVA du fait que la moyenne des investissements des 4 dernières années ne dépasse pas les investissements de 2009. Le règlement des travaux de la traversée de Courmangoux étant payé sur 2009, nous rentrons donc dans le cadre de la loi.
- Encaissement dotation CCTER de 2008 et 2009
- Rattachement des charges et des produits 2008-2009
- Suppression de l'emprunt de 43 000 € prévu pour la trésorerie.

## **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

- Frais de personnel : 122 035€ (42% des dépenses de fonctionnement)
- Coût du bulletin municipal 2008 et 2009 : 5000€
- Contributions pour les écoles de 2007-2008 et 2008-2009 pour 40 300€
- CCAS : subvention passée à 3000€ pour aides exceptionnelles de secours, participations individuelles aux sorties scolaires, au camp ado de la CCTER.

### **Présentation de nouveaux devis :**

- Panneaux de signalisation : 946.87 € TTC par SEM
- Fourniture de petits équipements dont l'aménagement bureau du maire et secrétariat
- Enlèvement et remplacement amiante : Compte-rendu du rapport de Batimex. Plaques en fibres ciment au Candi en mauvais état : pas de devis de réfection pour l'instant.

### **Demandes de subventions :**

ADMR BRESSE REVERMONT : Mme le Maire expose la demande de l'association ADMR BRESSE REVERMONT qui intervient sur la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité de verser la somme de 180 €

Jeune sapeur pompier à Coligny : Mme le Maire expose la demande du Centre de Secours Michel PACCAUD de 40 € pour un jeune sapeur pompier de Courmangoux : GIROUD Lory. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité de verser la somme de 40 €

Subvention pour Fonds de Solidarité Logement : Mme le Maire expose la demande du Conseil Général pour le Fonds de Solidarité Logement, soit 0.30€/hbt - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE de verser la somme de 142 €.

Association l'ENVOL : M. Michel GAILLARD demande l'inscription d'une ligne de subvention pour l'association « l'ENVOL » de COURMANGOUX qui souhaite mettre en place une formation aux premiers secours qui serait ouverte à tous les habitants.

M. Jean-Claude GAILLARD demande à voir les comptes de cette association avant de prendre une décision.

Mme le Maire propose d'en discuter lors d'une prochaine réunion lorsque l'association aura fait une demande précise par écrit, et propose d'inscrire une ligne de 200€ au budget 2009.

### **FONCTIONNEMENT RECETTES**

- Frais de matériel et personnel pour la CCTER 2008 et 2009 : 67 000 €
- Mise à disposition de personnel pour l'assainissement : 7000€
- Revenus de la carrière : 41 595€ (en hausse de 10 000€)
- Remboursement indemnités journalières concernant les arrêts maladie de Mme VIGOT Annie. Le Maire expose au conseil que Mme VIGOT Annie est en arrêt maladie depuis le 21 avril 2008. L'assurance GRAS SAVOYE, dans le cadre du contrat d'assurance statutaire, a adressé un chèque de remboursement des indemnités journalières de 305.16 € pour la régularisation de son arrêt maladie ordinaire converti en grave maladie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et jusqu'au 04 février 2009. Le conseil municipal accepte le remboursement ci-dessus.

### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

- Emprunt : 21 676,40€ (27% des dépenses d'investissements)
- Travaux de mise aux normes des bâtiments de la mairie (5000€ au budget)
  - Devis TOLLENS pour recouvrir les lambris salle des fêtes - Peinture intumescente Luriflamme F 12 + PICADOR pour finition : 1386.16 €TTC.
  - Devis électriciens pour la salle des fêtes : SAEZ : 4286.46€ - BARBET : 1622.25€ - MICHEL : 2954.07 € TTC – la commission étudie les devis.
  - Devis SOBRAPI pour la chaufferie : Traitement du plafond de la chaufferie par flochage : 1495€ TTC - Un devis sera demandé pour du placo coupe feu.
- Réparation du mur SEGOND (10 000€ au budget) : 22 849.57 € TTC par CREANOVE – 14 501.98 € TTC par AIN BATIMENT - 6 549.87 € par ALM RENOVATION - 15 300.39 € TTC par BOUNIHI Jean-Bernard - On attend le devis de l'entreprise JUILLARD – Etude par la commission.
- Amélioration de chemins forestiers : un seul devis de la CUMA pour 35 000 € - Opération qui se fera lorsque tous les propriétaires auront donné leur accord pour se partager les 30% restant après la subvention de 70% de l'ONF qui apparaît en recette. D'autres devis sont à demander.
- Création d'un site Internet : 4500€ au budget  
Devis JLT : 5621€ - LUNEO : 2500€ - AGLCA : 4186 € - Etude par la commission.
- Mise en place de plaques de rues par tranche : 8000€ au budget : Pas de devis pour l'instant.
- Achat petits matériels pour le personnel technique
- Changement du bureau de la secrétaire.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- Dessertes forestières : 29 400€
- FCTVA : 7094 € pour 2007
- Remboursement anticipé de la TVA : 32 463€ pour 2008.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009**

Une copie est donnée en séance à chacun des membres du conseil municipal de l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2009.

Mme le Maire précise que le budget présenté en séance est établi sans augmentation des taux d'imposition, et demande que chacun se prononce sur cette décision.

Hervé TOURNIER, Sébastien CHORRIER COLLET et Serge BENARD pensent qu'il serait nécessaire d'augmenter légèrement mais régulièrement les taux afin d'augmenter notre marge de manœuvre pour nos futurs investissements.

Il est alors exposé que les revenus vont augmenter du fait que les bases augmentent pour 2009 de :

- 7% pour le foncier bâti
- 1% pour le foncier non bâti
- et 4% sur la taxe d'habitation.

De plus, les taux ayant été augmentés en 2006, et sans possibilité de gros investissements pour l'instant, Mme le Maire propose de maintenir ce budget sans augmentation des taux et demande le vote.

La majorité étant obtenue par 8 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal décide de maintenir les taux fixés en 2008 pour l'année 2009 soit :

- Taxe d'habitation : 11.80 %
- Taxe foncière (bâti) : 13.55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.81%

### **CONVENTION POUR RECUPERATION TVA DE 2008 EN 2009**

Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.

Application des dispositions de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6, le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>ER</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 139 792 €

DECIDE d'inscrire au budget de la commune de COURMANGOUX 299 498,23 € pour la M14 et 43 298,36 € pour la M 49 soit 342 796,59 € de dépenses réelles d'équipement, soit une

augmentation de 245 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de COURMANGOUX s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

### **BUDGET M 49 ASSAINISSEMENT :**

#### Subventions :

Si l'enquête publique sur le schéma directeur d'assainissement n'est pas réalisée et payée fin mai 2009, on perd le reste des subventions accordées.

Le marché initial portait sur 27000 €. A ce jour 16619 € ont été réglés et on a touché :

- 394.98 € sur 870 € par le Conseil Général,
- 8 309.25 € sur 13 500 € de l'Agence de l'Eau
- 3323.70 € sur 5400 € de l'Agence de l'Eau.

M. CANONNIER du Conseil Général estime qu'une enquête publique coûte environ 1500 à 2000 €. La subvention à toucher représente au maximum 50 % de la dépense, soit environ 750 à 1000 €. Malgré nos précédents courriers, il ne sera pas possible d'aller au-delà de début juin pour solder ces subventions dont l'octroi date de 2004.

ASSAINISSEMENT impasse DELORME à Chevignat

Raccordement au collecteur sur la voie communale pour 2 ou 3 branchements. Un seul devis pour l'instant : EUROVIA pour 5582€ HT. D'autres devis sont en attente. Travaux pour 2010.

ASSAINISSEMENT CHEVIGNAT :

Penser à présenter les dossiers avant septembre pour obtenir des subventions l'année suivante.

TROTTOIR ANGLE RD 52C X RD 118 :

Un seul devis : EUROVIA pour 2196.50 € HT. D'autres devis sont en attente.

**Le budget communal M14 2009 est ainsi arrêté comme suit :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses (308 867 €)

- Charges à caractère général 84 380 €
- Charges de personnel 123 245 €
- Charges financières (intérêts emprunts) 17 600 €
- Autres charges diverses 78 658 €
- Dépenses imprévues 4 984 €

Recettes (330 396 €)

- Impôts et taxes 119 585 €
- Dotations et subventions 81 398 €
- Recettes diverses 129 413 €

Capacité d'autofinancement brute exercice 2009 21 529 €

Report N-1 30 332 €

Excédent de clôture de fonctionnement 51 861 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses (321 474 €)

- Equipements 59 674 €
- Financières (rbt capital dettes) 21 976 €
- Reste à réaliser 239 824 €

Recettes (321 474 €)

- Financières (TVA, dotations, réserves) 60 545 €
- Reste à réaliser 123 924 €
- Virement de la section fonctionnement 51 861 €
- Solde d'exécution reporté 84 844 €

**Le budget 2009 de la M49 ASSAINISSEMENT est arrêté comme suit :**

Equilibre des 2 sections :

INVESTISSEMENT DEPENSES (93 523,17€)

INVESTISSEMENT RECETTES (93 523,17€)

FONCTIONNEMENT DEPENSES (53 126,77€)

FONCTIONNEMENT RECETTES (53 126,77€)

**Après lecture du budget primitif 2009 préparé par la commission des finances et délibéré,  
le conseil municipal vote les budgets M14 et M49 à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### Désignation délégué à l'office du tourisme

Suite à la révision des statuts de l'office de tourisme, il faut dorénavant 10 membres de droit représentant la Communauté de Communes qui siègeront au Conseil d'Administration.

Madame Patricia GIROUD est candidate à ce poste

Randonnée pédestre : Info Circuit de 24 km le 5 avril organisé par « les amis de Coligny » – point de ravitaillement sous le préau de COURMANGOUX de 8 h 30 à 12 h 30 pour 150 personnes environ.

Sécurité routière : Mme le Maire lit en conseil un courrier reçu de M. et Mme DUFOUR sur l'éventuelle mise en sens unique du chemin de Vogelas et des Ardillets. Ils préconisent de mettre l'interdiction à la montée et non à la descente comme évoqué au précédent conseil.

La commission va revoir son projet, car dans ce cas, il y a peut être danger à sortir vers la chapelle. Lors de 2 réunions avec la mairie de Pressiat, quelques idées ont été arrêtées :

- Un courrier de rappel à la sécurité routière est en préparation et sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres
- De gros panneaux qui attirent l'attention tels que « traversée d'enfants » vers les arrêts de car, ou « personnage renversé par une voiture » vers des passages piétons (à voir avec la CCTER)... pourraient être achetés en commun pour des échanges réguliers
- Des zones 30 sans ralentisseur et des rappels de zone 50
- Un céder le passage à la croix Vuillod.

Mme le Maire demande à la commission voirie ainsi qu'à Hervé TOURNIER qui a participé aux réunions avec Pressiat, de présenter un projet avec l'ensemble des propositions.

Info sur les divers tracés LGV : Toutes les communes concernées par le tracé sont convoquées par RFF en Préfecture le 26 mars pour décider de l'étude d'un nouveau tracé à l'ouest de la RD1083, et qui ne passerait plus par Courmangoux.

Carrière de Roissiat : Un rendez-vous aura lieu prochainement avec M.DANNENMULLER en présence de l'ATR pour évoquer l'évolution de la carrière. Hervé Tournier et Sébastien Chorrier Collet participeront à cette réunion au côté de Mme le Maire.

Mont Myon : La commune de Pressiat souhaite rencontrer des élus de Courmangoux pour la revalorisation du Mont Myon. Mme le Maire sera accompagnée de Michel GAILLARD – Serge BENARD – Patricia GIROUD – Jean-Claude GAILLARD. Gérard GURET évoque le problème de la source des Bourdettes qui ne coule plus. La commission voirie travaille sur ce projet.

Bibliothèque : Inauguration samedi 25 avril à 10h en présence de Mme PRATTE-CLAVEL. Ouverture le samedi matin de 10 à 12h à partir du 2 mai 2009.

Bulletin info : Il est en préparation pour une distribution fin avril avec des infos sur les Finances, l'intérêt du site Internet, l'ouverture de la bibliothèque, les avantages offerts par le CCAS, la sécurité routière, les déchets ménagers.

Fin de séance à 22h30. Prochaine réunion de Conseil : Lundi 27 avril à 20h avec en préambule la présentation du projet du Grand Brûle par Yves Raidelet.